**NOTICE DE SELECTION**

**Recrutement d´un(e) consultant(e)** **avec expériences internationales, Chef d’équipe, pour coordonner et superviser la formulation du programme de renforcement des capacités nationales en Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation (PPBSE) en République démocratique du Congo**

**Référence du dossier :** **065/****IC-NAT/PPBSE/2020**

Date : 21/10/2020

**Pays :** République Démocratique du Congo,

**Description de la mission :** Un(e) consultant(e) avec expériences internationales, Chef d’équipe, pour coordonner et supervise la formulation du programme de renforcement des capacités nationales en Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation (PPBSE) en République démocratique du Congo

**Niveau de poste et d’expérience :** Consultance avec expériences internationales

**Durée de la mission :** de 30 jours ouvrables étendus sur 1 mois et demi.

**Prière envoyer vos propositions (propositions technique et financière) dûment signées à l’adresse e-mail** : [**ic.soumission.cd@undp.org**](mailto:ic.soumission.cd@undp.org) **avec mention de la référence et intitulé du dossier « 065/IC-NAT/PPBSE/2020 – Projet CIDD ». Veuillez noter qu´il est obligatoire d´indiquer cette référence dans l´objet du message. Les propositions transmises sans indiquer la référence correcte du dossier pourraient ne pas être prises en compte.**

**Votre proposition devra être reçue au plus tard le mardi 03 novembre 2020 à 16 heures de Kinshasa**

**Toute offre soumise après ce délai sera automatiquement rejetée.**

N’hésitez pas à écrire à l’adresse [soumission.info@undp.org](mailto:soumission.info@undp.org) pour toute information complémentaire avant la date limite de dépôt des offres.

**Les candidatures féminines sont vivement encouragées.**

**1. Contexte et Justification**

|  |
| --- |
| Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a endossé le 27 décembre 2019 le Plan National Stratégique de Développement 2019-2023, PNSD en sigle. L’adoption politique de ce cadre stratégique national qui fixe les grandes lignes directrices pour le développement du pays marque la volonté du Gouvernement de commencer à mettre en œuvre la vision de développement à long terme RDC 2040 qui s’énonce comme suit : « ***En 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l’optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté*** ». Ainsi donc, la mise en œuvre de cette vision partagée et harmonisée se matérialise par un plan national pour les 5 prochaines années qui s’articule autour des 5 piliers suivants : ***(1) Valorisation du capital humain, développement social et culturel ; (2) Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l’autorité de l’Etat et consolidation de la Paix ; (3) Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l’économie ; (4) Aménagement du territoire national en infrastructures et équipements du numérique & (5) Protection de l’environnement, lutte contre le changement climatique, développement durable et équilibré***.  La mise en œuvre du PNSD par le Gouvernement, à travers le ministère du Plan, implique l’adoption des principes et des outils de gestion adéquats garantissant une coordination efficiente des actions et un meilleur suivi pour l’atteinte des objectifs fixés. Il s’agit notamment de l’adoption de la gestion axée sur les résultats de développement comme principe d’opérationnalisation de la chaîne Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation (PPBSE) en vue d’un pilotage plus efficace du développement.  Par ailleurs, selon les conclusions du rapport provisoire PEFA 2019 relatif à l’évaluation de la performance de la gestion des finances publiques en RDC (méthodologie 2016), la gestion budgétaire est encore décidée par quelques entités selon une base « tiroir-caisse » comme le soulignent divers rapports du FMI. L’évaluation a mis en exergue de nombreuses faiblesses dans la gestion des finances publiques au cours des exercices 2016 à 2018, notamment : (i) les écarts importants entre les crédits votés et le budget tel qu’exécuté par le Gouvernement ; (ii) le dépassement des allocations budgétaires des institutions et ministères de souveraineté au détriment des dépenses pro-pauvres ; (iii) le cumul des arriérés budgétaires et le non-respect de la procédure systématique d’encaissement et de décaissement des fonds par des comptables publics ; (iv) la possibilité, dans le cadre du système de gestion budgétaire de la RDC, qu’une dépense non exécutée à la fin d’un exercice budgétaire, puisse bénéficier d’un avis d’imputation directe lui permettant de se rattacher au budget de l’exercice en cours, ce qui a pour effet de réduire artificiellement les arriérés et d’accroitre le déficit du budget en cours ; (v) le recours excessif aux procédures exceptionnelles de la chaîne de la dépense, causé en partie par le manque de fluidité des procédures lors du traitement des dossiers des dépenses et la redondance des contrôles.  De façon plus spécifique, les résultats de l’évaluation par rapport aux principaux objectifs budgétaires se présentent comme suit :   * ***Discipline budgétaire globale*** : la performance relative à la discipline budgétaire globale est ***basique***, résultant essentiellement : (i) de l'affectation discrétionnaire des ressources publiques, principalement en raison de la crise politique et des pressions politiques exercées pour effectuer des dépenses plus élevées que celles prévues au budget ; (ii) du montant important des arriérés de dépenses et (iii) de l’absence de perspective à moyen terme dans la budgétisation des dépenses. * ***Allocation stratégique des ressources*** : la performance portant sur l’allocation stratégique des ressources est aussi ***basique***, du fait de : (i) la faiblesse de recettes fiscales et douanières résultant notamment de la fraude fiscale et douanière (ii) l’importance des opérations de recettes et de dépenses effectuées en dehors du budget. De même, en l’absence de Rapports Annuels de Performance (RAP), il est encore prématuré de savoir si l’établissement des Projets Annuels de Performance (PAP) a permis de contribuer à une meilleure allocation des ressources. * ***Utilisation efficace des ressources à des fins de prestation de services*** : la performance globale relative à Utilisation efficace des ressources à des fins de prestation de services est également ***basique.*** Les services publics sont inefficaces, coûteux et insuffisamment contrôlés et suivis par la Cour des Comptes et le Parlement. A cause du recours aux procédures d’urgence utilisées par la Présidence, la Primature, les ministères des Finances et du Budget, les services de santé, d'éducation, d'eau et d'électricité sont sous-financés. Le gouvernement central paie l'essentiel des salaires, mais pas les frais d'utilisation qui sont importants dans ces secteurs. De plus, les données présentées dans les rapports sur l’exécution du budget, pourtant publiées trimestriellement manquent de fiabilité. Il en résulte que le public est peu informé pour juger de l’efficacité de l’utilisation des ressources à des fins de prestation de services.   Au total, le rapport d’évaluation PEFA 2019 fait ressortir que, malgré des améliorations dans certains domaines, notamment la préparation du budget, la production des rapports et la reddition des comptes, il est noté une régression de la performance de la GFP[[1]](#footnote-1) par rapport à la précédente évaluation de 2011 qui s’expliquerait par les dysfonctionnements qui se sont accrus du fait des tensions politiques au cours de la période évaluée, notamment sur le plan de la collecte des recettes fiscales et douanières et des procédures d’exécution du budget.  Toutes ces faiblesses constituent également l’expression des capacités limitées des acteurs de la chaîne PPBSE tant au niveau des Ministères transversaux (Plan, budget, finances, etc.) que des ministères sectoriels. La mise en place de la chaîne PPBSE nécessite un certain nombre de préalables notamment la disponibilité des stratégies sectorielles, l’élaboration des budget-programmes et la disponibilité d’un mécanisme consensuel et opérationnel de suivi du pilotage du PNSD. Il convient de rappeler tout même que le ministère du Plan avec l’appui des partenaires techniques et financiers avait déjà développé des outils pour la réalisation de ces préalables. Il s’agit notamment du guide de planification provincial et local et du guide méthodologique pour l’élaboration des stratégies sectorielles. Par ailleurs, le renforcement des capacités nationales en matière d’élaboration des budget-programmes avait été également initiés mais il n’avait été complètement achevé.  C’est dans cette perspective que le Bureau-Pays du PNUD en RDC a prévu dans son Document de Programme-Pays 2020-2024 de soutenir le renforcement des capacités nationales pour la chaîne PPBSE en RDC. En effet, pour appuyer l’un des objectifs nationaux déclinés dans le PNSD, à savoir le renforcement de la gouvernance économique et la consolidation de la paix, le Bureau-Pays du PNUD va contribuer au renforcement des capacités de réalisation, de suivi et d'évaluation des objectifs de développement durable à travers la chaîne PPBSE aux niveaux national, provincial et local, y compris l'Institut national de statistique. Ceci ne peut être possible qu’à travers un programme structurant qui va contribuer à aider la RDC d’améliorer la mise en œuvre du PNSD.  Par ailleurs, à l’issue de l’atelier résidentiel de Zongo (19 au 20 février 2020) présidé par Madame la Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan, il avait été recommandé la formulation et la mise en œuvre d’un programme pour le renforcement de la chaîne PPBSE sous la coordination du ministère du Plan.  Les présents termes de référence explicitent le travail du (de la) consultant(e) national(e) qui travaillera sous la coordination du (de la) consultant(e) national(e), chef d’équipe, pour formuler ce programme.   1. **Objectifs**   L’objectif principal est l’analyse réaliste de la chaîne PPBSE en RDC en vue de proposer un programme structurant, cohérent et intégré, pour garantir son renforcement et son fonctionnement effectif.  Il s’agira de manière spécifique de procéder à :   * L’état des lieux de la chaîne PPBSE au niveau national et provincial ; * L’identification des ministères et structures clés intervenant dans cette chaîne tant au niveau national que provincial ainsi que leurs rôles et attributions ; * L’analyse des différentes interactions entre ces ministères et structures clés avec les autres ministères sectoriels ainsi que les structures intervenant de manière directe ou indirecte dans la chaîne PPBSE ; * L’analyser les capacités de maîtrise du cycle de projet et de mise en place des budget-programmes par les ministères sectoriels ; * L’identification des partenaires techniques et financiers qui apportent des appuis dans le domaine de la planification stratégique au niveau national et provincial, de la mise en place des budget-programmes, du renforcement du suivi et de l’évaluation des programmes en général et du PNSD en particulier ; * L’analyse des capacités des ministères centraux (Plan, Finances, Budget, etc…) à accompagner le processus de mise en place des budget-programmes dans le cadre de la mise en œuvre du PNSD ; * L’identification des contraintes freinant l’absorption des ressources publiques dans quelques ministères prioritaires (enseignement, santé, agriculture et développement rural, hydraulique et énergie, protection sociale, infrastructures routières, etc…) ; * L’identification des actions à court terme, répondant aux besoins les plus urgents, dans une vision de résolution de l’ensemble des problèmes à moyen et long terme dans le cadre des réformes en cours ; * Le choix des zones d’intervention doit tenir compte de la faisabilité et de la conduite du Programme dans les zones concernées. * La formulation d’un plan d’actions permettant de lever rapidement certaines contraintes qui freinent l’absorption dans la perspective d’une réorganisation plus globale et compréhensive du Système de Gestion des Finances Publiques dans le cadre d’une Administration Publique plus performante ; * A la formulation du programme structurant d’appui à la chaîne PPBSE dans la perspective de la mise en œuvre des PNSD et de la réalisation des ODD ; * La prise en compte dans la mise en œuvre de ce programme des questions liées au Genre ainsi qu’aux aspects relatifs aux changements climatiques et aux de droit de l’homme ; * L’intégration des aspects relatifs à la coopération Sud-Sud et/ou Triangulaire afin de renforcer la mobilisation des ressources, le partenariat et la collaboration entre la partie nationale et les partenaires techniques et financiers lors de la mise en œuvre de ce programme. |

**3. Responsabilités du consultant, résultats attendus,**

|  |
| --- |
| Sous la supervision générale du Team Leader de l’Unité Croissance Inclusive (CIDD) en collaboration avec le Directeur de la Direction des Etudes Macro-Economiques (DEME) du ministère du Plan et l’assistance de l’Expert en charge de la Planification et la Coordination de l’aide en collaboration, le (la) consultant(e), chef d’équipe, est chargé(e) de :   * Coordonner l’élaboration de la note méthodologique relative à la réalisation de la mission et la soumettre à la validation de toutes les parties prenantes (ministère du Plan, Budget, Finances, PNUD, BAD, Banque Mondiale, etc…) ; * Coordonner l’ensemble du processus d’analyse de la chaîne PPBSE et de formulation du programme structurant y relatif ; * Préparer les rencontres, interviews, séances de travail avec les services administrations, structures nationales concernées directement par l’exercice * Analyser les capacités de maîtrise du cycle de projet et de mise en place des budget-programmes par les ministères sectoriels * Analyser les capacités des ministères centraux (Plan, Finances, Budget, etc.) à accompagner le processus de mise en place des budget-programmes dans le cadre de la mise en œuvre du PNSD ; * Identifier les contraintes et les obstacles empêchant qui entravent la mise en œuvre d’un programme de renforcement des capacités nationales en matière de PPBSE ; * Sur base des informations, analyses et connaissance du contexte du (de la) consultant(e) national(e) établir l’élaboration du diagnostic en matière de chaîne PPBSE en RDC ; * Superviser les séances de validation techniques des différentes étapes clés du processus de formulation du programme structurant PPBSE avec les principaux ministères centraux (Plan, Finances, Budget, Décentralisation) ; * Proposer et présenter à la validation de toutes les parties prenantes un programme structurant cohérent et inclusive d’appui au renforcement de la chaîne PPBSE (ressources humaines, processus, structures, équipements et logiciels) dans la perspective de faciliter mise en œuvre et le suivi du PNSD et la réalisation des ODD ; * Transmettre au ministère du Plan et au PNUD, le rapport de la mission de consultation. |

**4. Livrables et tranches de paiement**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **N°** | **Livrables** | **Description** | **Echéance** | **%** |
| 1 | Méthodologie harmonisée pour la formulation du programme structurant PPBSE | Approche méthodologique qui reprend la note technique présentée par le consultant pour réaliser la mission ainsi que les orientations et enrichissement faits lors de la réunion de cadrage, avant le début de la mission.  Il s’agit d’une description technique de la compréhension de la mission et des livrables à produire ainsi que des différentes étapes à réaliser assorties d’un chronogramme cohérent et réaliste tenant compte de la durée de la mission. | 3è jour | 25 % |
| 2 | Programme Structurant de renforcement des capacités nationales pour la chaîne PPBSE à soumettre à la validation technique de toutes les parties prenantes | Première version du Document de Programme ou PRODOC consensuel et cohérent indiquant essentiellement :  Le contexte et la justification de la formulation du programme, l’état des lieux réalisés sur les intervenants, les structures et les processus de la chaîne PPBSE, le diagnostic réalisé, les axes d’intervention du programme, les partenariats à établir, les bénéficiaires, les risques identifiés et les mesures de mitigation proposées, etc…ainsi que le cadre des résultats, le mécanisme institutionnel de gestion et de suivi du programme. | 20è jour | 40 % |
| 3 | Programme structurant validé techniquement | Il s’agit de soumettre à la validation technique de toutes les parties prenantes, aussi bien les ministères sectoriels et les structures nationales concernées que les experts techniques des partenaires techniques et financiers.  Ce document constituera la deuxième version du Document de Programme proposé intégrant les orientations, avis et enrichissements recueillis auprès des partenaires techniques nationaux et des représentants techniques des bailleurs concernés/intervenant dans la chaîne PPBSE. | 28è jour | 10 % |
| 4 | Programme structurant validé politiquement | C’est la deuxième version soumise à l’examen et la validation des responsables politiques des principaux ministères directement concernés par la question, sous la coordination du ministre ayant le Plan dans ses attributions. Il s’agit de la VPM, Ministre du Plan, du VPM, Ministre du Budget, du Ministre des Finances et du Ministre de la Coopération Régionale.  Ce document qui constituera la 3ème version Document de Programme validé par les techniciens va intégrer les orientations et avis des responsables politiques, mieux décrits ci-dessus.  Cette version finale sera donc l’endossement du Document de Programme au niveau politique par les principaux responsables des ministères directement concernés par la coordination, la gestion et le suivi de la mise en œuvre de la chaîne PPBSE. | 29è jour | 10 % |
| 5 | Rapport final de la mission de consultation | Rapport synthétique explicitant le déroulement de la mission, les constats faits, les contraintes et difficultés relevées ainsi que les principales recommandations faites aussi bien au commanditaire de la mission, qu’aux différentes parties prenantes directement concernées par la question.  Ce rapport qui va sanctionner la fin de la mission devra également intégrer les leçons apprises lors du déroulement de la mission afin d’éclairer aussi bien les commanditaires que les principaux ministères et structures bénéficiaires de la mission ou intervenant dans la mise en œuvre du programme. | 30è jour | 15 % |

**5. Chronogramme Durée de la mission**

|  |
| --- |
| La consultation est prévue pour une durée de 30jours ouvrables étendus sur 1 mois et demi. |

**6. Qualifications et Expérience requises**

|  |
| --- |
| I. Qualifications académiques :   * Être titulaire d’un diplôme de niveau Bac+5 en Economie de développement, en Sciences Economiques ou tout autre domaine similaire ;   II. Expérience :   * Avoir un minimum de 10 ans d’expériences (aux niveaux international & national) dans le domaine de la planification stratégique, de la formulation des politiques et programme de développement, de l’élaboration de budget-programme ainsi que le suivi-évaluation des programmes ; * Avoir au moins 5 ans d’expérience dans la coordination d’un processus d’élaboration d’un programme de développement ou de renforcement des capacités nationales ; * Disposer d’une expérience éprouvée en matière de conduite de coordination, de supervision et de validation du processus de formulation d’un programme ; * Une expérience des missions similaires en RDC ou dans d’autres pays post conflit est un atout   III. : Langues   * Avoir une bonne capacité de rédaction en français et une bonne connaissance de l’anglais ;   IV. Autres :   * Maîtriser les logiciels Word, Power point et Excel ainsi que l’utilisation d’Internet et de divers autres moyens de communication à distance ;   V. Compétences :   * Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des structures ou institutions étatiques au niveau national et provincial ; * Avoir une bonne connaissance de la problématique de la coordination des interventions des partenaires dans le domaine de la planification stratégique, des budget-programmes, du mécanisme de pilotage et de suivi-évaluation du PNSD |

**7. Documents constitutifs de l’offre**

|  |
| --- |
| Les consultants intéressés doivent inclure dans leurs offres les documents/informations ci-dessous :    **1. Proposition technique :**   1. Une note explicative sur la compréhension des termes de référence et les raisons de la candidature ; 2. Une brève présentation de l’approche méthodologique et de l’organisation envisagée de la mission (chronogramme et plan de travail) ; 3. CV détaillé incluant notamment les expériences acquises dans les projets, domaines similaires ou connexes et 3 références.   **2. Lettre d´offre avec une proposition financière – *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2**   * Le/la Consultant(e) doit remplir et signer la *Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission* – Annexe 2. * Le/la Consultant(e) doit proposer un montant forfaitaire et présenter dans le Tableau des coûts la ventilation de ce montant forfaitaire (le modèle du tableau des couts est joint à la Lettre de soumission – pages 4-5). |

**8. Evaluation**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Le/la consultant/e individuel(le)sera évalué(e) sur la base de la méthodologie de Notation combinée. Lorsque cette méthode d’évaluation est utilisée, le contrat est attribué au consultant individuel dont l’offre a été évaluée et jugée :   * Répondante/conforme/ acceptable et, * Ayant reçue la note globale pondérée la plus élevée sur la base des critères technique et financier spécifiés * Pondération de l’évaluation technique : 70 % * Pondération de l’évaluation financière : 30 %   L’évaluation des offres se déroule en deux temps. L’évaluation des propositions techniques est achevée avant l’ouverture et la comparaison des propositions financières.  Le marché sera attribué au/à la Consultant(e) ayant présenté le meilleur score combiné (rapport qualité/prix, évaluation cumulative).   1. *Les propositions techniques*   Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères  ***Les propositions techniques***  Les propositions techniques seront évaluées sur leur degré de réponse par rapport aux termes de référence et sur la base des critères suivants :   |  |  | | --- | --- | | **Critères d´évaluation** | **Points maximum** | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle un diplôme de niveau Bac+5 en Economie de développement, en Sciences Economiques ou tout autre domaine ? | 15 | | Le/la soumissionnaire a-t-il/elle une :   * Expérience d’au moins 10 ans d’expériences (aux niveaux international & national) dans le domaine de la planification stratégique, de la formulation des politiques et programme de développement, de l’élaboration de budget-programme ainsi que le suivi-évaluation des programmes ? 15pts * Avoir au moins 5 ans d’expérience dans la coordination d’un processus d’élaboration d’un programme de développement ou de renforcement des capacités nationales ; 10pts * Avoir une bonne connaissance du fonctionnement des structures ou institutions étatiques au niveau national et provincial ?5pts * Une expérience des missions similaires en RDC ou dans d’autres pays post conflit est un atout ?5pt | 35 | | L´approche méthodologique proposé est-elle claire et appropriée aux produits décrits/attendus dans les termes de référence ? | 35 | | Le chronogramme/plan de travail proposé est-il cohérent et réaliste pour garantir la réalisation effective des principaux livrables attendus de la mission comme explicité dans les TDR ? | 15 | | **Total note proposition technique** | **100** |   Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points, cette note technique sera pondérée a 70%.   1. ***Les propositions financières***   Dans une deuxième étape du processus d’évaluation, les enveloppes financières seront ouvertes et les offres financières comparées. Une note financière sera calculée pour chaque proposition sur la base de la formule :   * ***Note financière A = [(Offre financière la moins disante) /Offre financière de A] x 30***   **Le/la Consultant (e) avec le cumul de notes (Technique + Financière) le plus élevé sera retenu pour le contrat.**  Le/la Consultant(e) fait sa proposition financière suivant le Tableau des coûts dans l´Annexe II (Lettre de soumission au PNUD). Il doit proposer un montant forfaitaire et présenter, dans le Tableau des coûts, la ventilation de ce montant forfaitaire.  Le/la consultant/e devra inclure tous les frais lui permettant d’exécuter la mission suivant la durée prévue.  Les paiements seront effectués sur la base de la production des livrables tels que mentionné dans la Section 3 – Livrables et Tranches de Paiement.  ***Seulement les candidats ayant obtenu la note minimale combinée de 70/100 à l´évaluation technique seront considérés pour l’évaluation financière.*** |

**9. Autres informations pertinentes**

|  |
| --- |
| Le soumissionnaire retenu de 65 ans ou plus sera appelé à présenter un certificat médical complet ainsi qu´un certificat d’aptitude physique à travailler et à voyager. Les frais des examens seront à sa charge et le rapport médical devra être approuvé par un médecin approuvé par les Nations Unis.  Le consultant retenu devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour faire les **formations sécuritaires requises** avant tout démarrage de mission (ces certificats sont obtenus en ligne, le PNUD fournira tous les détails au consultant retenu au moment de l´attribution du contrat). |

**ANNEXES**

**ANNEXE 1 – Termes et Conditions des contrats IC (Individual Contracts)**

****

**ANNEXE 2 – Lettre de soumission au PNUD confirmant l´intérêt et la disponibilité du prestataire individuel (IC) pour la mission (y compris le tableau des couts)**

****

1. Gestion des Finances Publiques [↑](#footnote-ref-1)